



Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2007

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application des dispositions de l'article des statuts de l'association, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral sur l'exercice 2006.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur l'exercice 2006 et pris connaissance de celui du Commissaire aux Comptes, approuve le dit rapport.

L'Assemblée Générale donne quitus au Comité de Direction de sa gestion pour l'exercice 2006.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Trésorier sur le projet de budget pour l'exercice 2007 approuve le dit budget. Elle ratifie le montant des cotisations annuelles inchangées par rapport à celles fixées pour l'exercice 2006.

Ces montants sont les suivants :

- Conseils Régionaux :	9 000 €
- Conseil Généraux :	3 000 €
- Villes de :	
- de 5 000 habitants :	500 €
50 à 100 000 habitants :	1 000 €
+ de 100 000 habitants :	3 000 €
- Chambres Consulaires :	
CRCI :	2 000 €
CCI :	1 000 €
- Ports Autonomes :	3 000 €
- Ports Consulaires :	1 500 €

- Organisations professionnelles :	
Transporteurs :	3 000 €
Autres :	500 €
- Membres individuels :	20 €

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

En application de l'article 12 des statuts de l'association, il est procédé au renouvellement d'un 1/3 des membres du Comité de Direction qui sont les suivants :

- Conseil Général du Pas de Calais,
- Ville de Conflans Sainte Honorine,
- Ville de Nogent sur Oise,
- Ville de Thourotte,
- Communauté Urbaine de Dunkerque,
- C.C.I. de l'Oise,
- C.R.C.I. du Nord Pas de Calais,
- C.E.S.R. de Picardie,
- A.D.P.F.,
- Port de Lille,
- Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO),
- A.U.T.F.,
- Monsieur Marcel DENEUX,

L'Assemblée Générale confirme à nouveau au Comité de Direction les membres individuels, les collectivités et organismes ci-dessus qui devront désigner leurs représentants nominatifs.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

L'Assemblée Générale approuve les termes de la contribution de l'Association au « Grenelle de l'Environnement », qui sera transmise aux débats par le Vice-Président Secrétaire Général.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 6

L'Assemblée Générale donne mandat au Président pour proposer et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la participation effective et active de l'Association au Comité Territorial mis en place à la demande du préfet coordonnateur pour assurer l'écoute des territoires pendant les phases à venir d'établissement du projet et de réalisation des travaux. Le cas échéant il soumettra à une prochaine Assemblée Générale pour ratification la modification des statuts de l'association.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Comité de Direction du 17 octobre 2007

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application de l'article 4 des statuts, le Comité de Direction agrée comme nouveaux membres de l'association :

- C.C.I. d'Arras qui devra désigner son représentant
- Monsieur Philippe MEYRAND

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application de l'article 13 des statuts de l'association, le Comité de Direction élit son bureau composé des membres suivants :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Président : | Monsieur Philippe MARINI |
| - Premier Vice-Président d'honneur : | Monsieur Roland NUNGESSER |
| - Premier Vice-Président : | Monsieur Daniel PERCHERON |
| - Vice-Présidents : | Monsieur Michel DELEBARRE |
| | Monsieur Jean-Paul HUCHON |
| | Monsieur Philippe BONNEVIE |
| | Monsieur Dominique HOESTLAND |
| | Monsieur Serge CAMINE |
| | Monsieur Claude GEWERC |
| - Vice-Président Secrétaire Général : | Monsieur Jean-François DALAISE |
| - Vice-Président Trésorier : | Monsieur Léonce Michel DESPREZ |

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.